

CosMoS – Adhésion prise en charge par la FFT

Cette année encore, la Fédération Française de Tennis a décidé de prendre en charge votre adhésion au CoSMoS (Conseil Social du Mouvement Sportif), l'organisation des employeurs du sport et de vous faire bénéficier de l'ensemble des services proposés par cette organisation :

- ✓ Accompagnement individualisé par des juristes spécialisés sur toutes les problématiques de droit social dans le cadre de vos relations avec vos(votre) salarié(s).
- ✓ Accès au site du CoSMoS et à l'ensemble de ses outils : modèles de contrat, fiches pratiques par thématique (le temps de travail, la rupture de contrat, la classification des salariés...).
- ✓ Réception des newsletters et alertes mail du CoSMoS afin de vous tenir informé des évolutions (droit du travail, convention collective nationale du Sport...).

Par ailleurs, le CoSMoS peut vous accompagner sur vos problématiques de formation professionnelle et faire le lien avec l'AFDAS, nouvel Opérateur de compétences du Sport, afin de permettre aux salariés et dirigeants bénévoles de votre structure de bénéficier du financement de leur(s) formation(s).

Pour bénéficier de cette offre et renouveler votre adhésion au CoSMoS, il vous suffit simplement de cliquer sur le lien suivant : <http://www.cosmos.asso.fr/adherer/1212> et de cocher « offre groupée ».

Vous avez aussi la possibilité de retourner [le bulletin d'adhésion 2020 papier](#) complété et signé, soit par mail (secretariat@cosmos.asso.fr) soit par courrier à l'adresse suivante :

*CoSMoS
Immeuble le Baudran
Bâtiment D
21-37 Rue de Stalingrad
94110 ARCUEIL*